

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 juin 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
 Nbre Conseillers présents = 15
 Nbre Conseillers votants = 17

OBJET

**Fiscalité Locale 2016 –
 Modification du taux de la taxe
 sur le Foncier Non Bâti**

délibération n° 1

L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etai^{ent} présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Conseillers municipaux.

Etai^{ent} excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY et M. GUILMIN, conseillers municipaux.

Etai^t absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle par délibération du 29 mars 2016, le Conseil Municipal a voté les taux de fiscalité locale pour l'année 2016 comme l'indique le tableau ci-dessous :

Taxes	Vote des taux 2016	Bases réévaluées	Produits attendus
Habitation	6,33 %	3 993 000	252 757 €
Foncier bâti	7,35 %	6 288 000	462 168 €
Foncier non bâti	14,31 %	9 000	1 288 €
Total			716 213 €

Or, le comptable nous a alerté que le taux appliqué pour le FNB ne respecte pas le lien avec le Foncier Bâti et que le taux adopté doit être corrigé à la baisse. En l'espèce, si le taux de FB est de 7,35 %, le taux maximum du FNB ne peut dépasser 13,66 %.

Le nouveau tableau présentant la fiscalité locale pour 2016 est le suivant :

Taxes	Vote des taux 2016	Bases réévaluées	Produits attendus
Habitation	6,33 %	3 993 000	252 757 €
Foncier bâti	7,35 %	6 288 000	462 168 €
Foncier non bâti	13,66 %	9 000	1 229 €
Total			716 154 €

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 30 mai 2016 pour maintenir les taux de TH à 6,33 % et celui du FB à 7,35 % et fixer le taux du Foncier non Bâti à 13,66 %.

...

Par ailleurs, le produit attendu doit être corrigé et ramené à la somme de 716 154 €. Une décision modificative est nécessaire pour équilibrer le budget de fonctionnement en raison de la perte de 59 € de produit fiscal.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération et à l'unanimité (Abstentions de M. CORDIER et Mme FERRY), le Conseil Municipal décide :

- de confirmer les taux de TH et FB fixés à 6,33 % et à 7,35 % votés par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2016
- de fixer le taux du Foncier Non Bâti à 13,66 %.

Le Maire,



Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016*



COMMUNE : 265 HOUEMONT
 ARRONDISSEMENT : 54 NANCY
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE VANDEUVERE



15 MARS 2016

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Taux d'imposition plafonnés 2016	Bases d'imposition provisionnelles 2016	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	3 952 662	6,03	>>>	3 993 000
Taxe foncière (bâti).....	6 163 672	7,00	>>>	6 288 000
Taxe foncière (non bâti).....	9 262	13,01	>>>	9 000
CFE.....			>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>				
Total :				682 109

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 14 059

Total allocations compensatrices : 14 059

Produit taxe additionnelle FNB : -

Produit des IFR : -

Produit de la CVAE : -

Prélèvement GIR : -

Prélèvement pour le FSRLF : -

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 14 059

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : -

TASCOM : 14 059

DCRTP : -

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2016	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	6,03	6,33	6,33	3 993 000	2 592 757
Taxe foncière (bâti).....	7,00	7,35	7,35	6 288 000	4 627 168
Taxe foncière (non bâti).....	13,01	13,66	13,66	9 000	1 229
CFE.....	>>>				
Produit à taux constants (6 décimales) : 682 109					
Produit fiscal attendu : 716 154					

A NANCY
 Le Directeur Dep. des Finances Publiques
 JACQUES SAILLARD
 le 11 MARS 2016

A
 Le Maire,
 Hougemont
 le 29 mars 2016



taux corrigé par déduction n° 1 du Cahier Finances du 06 juin 2016

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 265 HOUEDEMONT

ARRONDISSEMENT : 54 NANCY

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE VANDOEUVERE



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL

2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES (13)

Taxe d'habitation :	8 838
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	939
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	97
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	4 185
b. Réduction des bases des créations/délabissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	0
Dotation pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE (15)	1 141
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (16)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (17)

	Taux moyens communaux de 2015, au niveau national (13)		Taux moyens départementaux (14)		Taux plafonds 2016 (15)		Taux 2015 des EPCI (16)		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col. 15 - col. 16)		MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)		Taux de CFE perçue en 2015 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
									Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	communal	
Taxe d'habitation.....	24,19	27,66	69,15	19,12000	50,03	>>>	>>>						
Taxe foncière (bâti).....	20,52	18,42	51,30	8,81000	42,49	>>>	>>>						
Taxe foncière (non bâti).	49,15	26,65	122,88	12,51000	110,37	>>>	>>>						
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>						29,65

18 DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés